Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le
ID : 084-218401404-20230217-D_06_2023-DE

République Française

Département du Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES

06/2023

Objet : Demande de subvention DETR 2023 pour l'acquisition d'un local d'activité (micro crèche)

SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 17 février à 19 heures
Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 10 février 2023 décembre 2022 par courrier électronique

Étaient présents :
Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Jean-Jacques SEUTIN

Absents excusés :
Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER
Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT
Bruno MAURIZOT pouvoir à Frédérique ANGELETTI
Corinne LE BRUN FREDDI pouvoir à Gérard BLANC
Amandine HEBREARD pouvoir à Philippe AUPHAN
Pierre ALAMELLE pouvoir à Serge NARDIN

***Absents** : Christelle THIEBAULT*

Serge NARDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le maire rappelle le projet d'insertion d'une micro crèche au sein du local d'activité que la commune souhaite acquérir.

Cette micro crèche répond à un véritable projet de territoire qui a permis de valider les enjeux :

- D'une crèche géographiquement située à un endroit stratégique pour les besoins de la population
- De compétences sur les métiers de la petite enfance
- D'apporter une réponse sociale aux parents aux revenus modestes

La porteuse du projet serait locataire du local via un bail commercial. Cette acquisition permet également d'augmenter le capital immobilier de la commune via de l'investissement immédiatement rentabilisé par la location du bien.

Compte tenu du coût de l'acquisition, 249 705.00 € HT, les élus ont souhaité demander une aide financière auprès de l'ETAT dans le cadre de la **« DETR »** à hauteur de 50% soit la somme de 124 852.50€.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le
ID : 084-218401404-20230217-D_06_2023-DE

La commune a sollicité également le Département, le solde sera financé par un emprunt et les fonds propres de la commune.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

COUT DU PROJET HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
Acquisition local d'activité	249 705 €	**DETR 50 %**	**124 852.50 €**
		Département 20%	49 941.00 €
		Autofinancement de la commune 30%	74 911.50€
		TOTAL	**249 705.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

- **Adopter** l'acquisition du local d'activité.
- **Approuver** le plan de financement prévisionnel
- **Autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI